

Boralex signe une convention d'achat visant l'acquisition du portefeuille de Kallista Energy Investment SAS

Faits saillants :

- Boralex consolide sa position de premier producteur indépendant d'énergie éolienne en France en augmentant sa puissance installée de 609 MW à 772 MW. À l'échelle mondiale, Boralex augmente sa puissance installée totale de plus de 11 %, laquelle passe de 1 456 MW à 1 619 MW.
- Acquisition de 163 MW de projets éoliens en opération d'une durée de vie moyenne pondérée restante de 8 ans sous contrat, d'un site prêt à construire de 10 MW ainsi que d'un portefeuille de projets de l'ordre de 158 MW portant ainsi le potentiel de Boralex en Europe à près de 1 000 MW sans considérer les 152 MW de projets en France identifiés dans le Chemin de croissance.
- Contrepartie totale de 129,4 M€ (202 M\$ CAD).
- Boralex prévoit que l'acquisition ajoutera approximativement 23 M€ (36 M\$ CAD) au BAIIA(A) de Boralex, sur la base des résultats anticipés de Kallista calculés selon les PCGR français.
- Intégration à Boralex de l'équipe de développement de Kallista Energy Investment SAS, laquelle a notamment développé une expertise pointue en matière de rééquipement de projets éoliens (*repowering*) et pouvant immédiatement être mise à contribution.

Montréal (Canada) et Lille (France), le 20 avril 2018 – Boralex inc. (TSX : BLX) (« Boralex ») est heureuse d'annoncer la conclusion d'une convention d'achat avec Ardian Infrastructure visant le rachat de 100 % des actions en circulation de Kallista Energy Investment SAS (« Kallista »), pour une contrepartie de 129,4M€ (202 M\$ CAD) et la prise en charge de dettes-projets d'un montant de 94 M€ (146,7 M\$ CAD).

La contrepartie sera payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotative récemment bonifiée. Boralex anticipe une augmentation des flux de trésorerie discrétionnaires par action suite à la transaction.

À moyen terme, l'intégration des actifs de Kallista devrait permettre la mise en place de synergies au niveau des équipes de développement et des opérations. À plus long terme, considérant la présence de Boralex dans l'Hexagone depuis presque 20 ans, l'ensemble des projets de développement réalisés ou en voie de l'être ainsi que le dynamisme de son équipe, Boralex disposera des forces vives nécessaires pour consolider son influence auprès des diverses parties prenantes et ainsi pleinement tirer avantage de son rôle de leader.

Commentant la transaction, M. Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex a déclaré : « Cette transaction est très stratégique et bénéfique pour Boralex et permettra de consolider notre position de premier producteur indépendant d'énergie éolienne terrestre en France et de tirer pleinement avantage de notre modèle unique et intégré de développeur, maître d'œuvre et opérateur de nos projets. Cette transaction permettra notamment à Boralex de bénéficier de certaines synergies opérationnelles et de bonifier considérablement ses perspectives de croissance dans un contexte où l'État français s'est lui-même imposé de très ambitieux objectifs en termes de développement des énergies renouvelables. »

Patrick Decostre, vice-président et directeur général de Boralex Europe, a affirmé : « Depuis 2003, Boralex a eu une vision pionnière en France en développant ses activités éoliennes. L'acquisition majeure annoncée aujourd'hui constitue un élément marqueur d'une croissance constante et maîtrisée. Elle montre que l'agilité d'une entreprise à taille humaine comme la nôtre, couplée à notre solidité financière, nous permettent d'être un acteur incontournable de la consolidation actuelle du marché à titre de leader indépendant de l'éolien terrestre en France. »

De manière générale, l'ensemble des projets acquis offre des perspectives très intéressantes au niveau de la ressource éolienne dans les régions ciblées ainsi qu'à l'égard de la détention de droits fonciers à long terme. Les projets en opération ont une durée de vie moyenne pondérée restante de 8 ans sous contrat, excluant les possibilités de *repowering*.

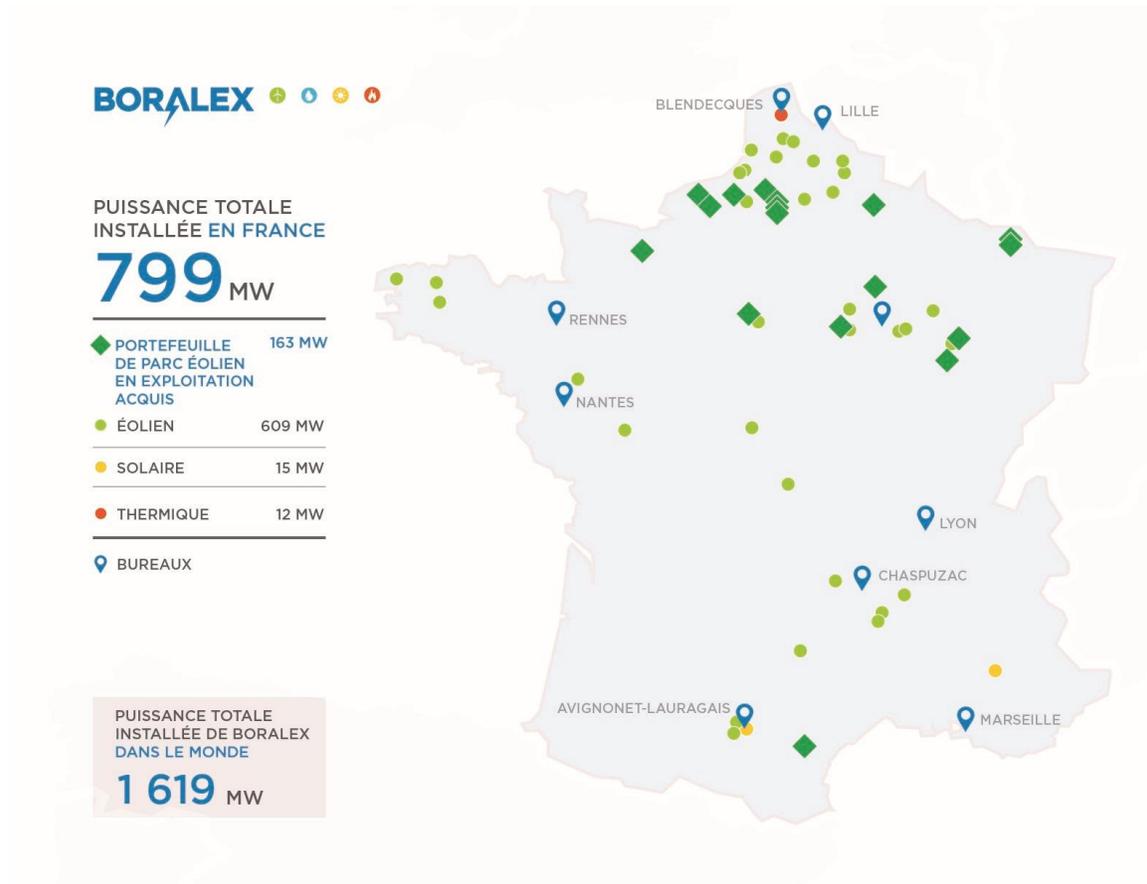
Chacun des projets en construction ou en développement pourra bénéficier soit d'un tarif connu et prévisible sous un programme existant de complément de rémunération ou lorsque l'ensemble des permis auront été obtenus pourront être déposés dans le cadre du programme de guichet ouvert ou dans de futurs appels d'offres.

La clôture de la transaction est prévue vers la fin juin 2018, lorsque les approbations réglementaires et autres conditions de clôture usuelles auront été rencontrées. Une mécanique d'ajustement est prévue pour confirmer la contrepartie à la clôture.

(Suite du communiqué – voir page suivante)

Sommaire des projets acquis

La carte suivante indique la localisation des sites acquis ainsi que la couverture géographique de Boralex sur le territoire français lorsque la transaction sera complétée.



Considérant le portefeuille de projets acquis, la nouvelle puissance installée de Boralex sera de 1 619 MW, incluant près de 800 MW en France ce qui représente à l'échelle mondiale une hausse de plus de 11 %. En considérant cette annonce ainsi que les projets déjà en développement en France et au Royaume-Uni, Boralex disposera d'un portefeuille de projets potentiels de l'ordre de 1 000 MW en Europe seulement.

Conseillers

Messier Maris & Associés agit à titre de conseiller financier, et K&L Gates, New York et Paris, à titre de conseiller juridique auprès de Boralex dans le cadre de la transaction.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs et mesures non conformes aux IFRS

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait au BAIIA(A) anticipé provenant de l'acquisition de Kallista, à l'augmentation des flux de trésorerie discrétionnaires, aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le

degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les réglementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Le « BAIIA » représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, et son BAIIA(A), le BAIIA ajusté pour tenir compte d'autres éléments, comme le bénéfice net tiré des activités abandonnées, les pertes découlant du remboursement de débentures convertibles, la perte nette sur instruments financiers et les pertes (gains) de change et les autres gains. Le BAIIA et le BAIIA(A) historiques sont rapprochés de la mesure conforme aux IFRS la plus comparable, soit le résultat net, dans le rapport de gestion de la Société. Les « flux de trésorerie discrétionnaires » représentent les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sans tenir compte de la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation, moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les acquisitions d'immobilisations corporelles (entretien) et (iii) le remboursement de la dette à court et à long terme (projets), plus (iv) les frais de développement (selon l'état des résultats). Lorsqu'elle évalue ses résultats d'exploitation, les « flux de trésorerie discrétionnaires » constituent un indicateur de rendement clé pour la Société. Les flux de trésorerie discrétionnaires représentent les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dont la direction estime qu'ils sont représentatifs de la somme qui peut servir au développement futur ou qui sera versée sous forme de dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise. Les flux de trésorerie discrétionnaires historiques sont rapprochés des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, qui sont rapprochés de la mesure conforme aux IFRS la plus comparable, soit les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, dans le rapport de gestion de la Société.

Les états financiers historiques et résultats anticipés produits par le vendeur Ardian Infrastructure sont établis sur la base des principes comptables généralement reconnus en France (PCGR français) mais seront réconciliés aux IFRS d'ici la clôture de la transaction. Nous ne prévoyons pas de différences majeures entre (i) le BAIIA(A) anticipé divulgué dans ce communiqué et dérivé des résultats anticipés de Kallista calculés selon les PCGR français et (ii) le BAIIA(A) anticipé qui sera dérivé des résultats anticipés de Kallista réconciliés en IFRS d'ici la clôture de la transaction.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se

distingue par sa solide expérience en matière d'optimisation d'actifs dans quatre secteurs d'activité : éolien, hydroélectrique, thermique et solaire. Elle s'assure d'une croissance soutenue grâce à une approche fondée sur la diversification, tant géographique que sectorielle, et une expertise de plus de 25 ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

– 30 –

Renseignements :

Médias - Canada

Julie Cusson
Directrice,
Affaires publiques et communications
Boralex inc.
514 985-1353
julie.cusson@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur,
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 284-9868
marc.jasmin@boralex.com

Médias - France

Maud Bourcereau
Responsable de la Communication
Boralex inc.
04 78 92 68 96
maud.bourcereau@boralex.com

Source : Boralex